

## Formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

### Mention « Mesure judiciaire à la Protection des Majeurs »

#### **Finalités et Objectifs**

La loi du 5 mars 2007 institue la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM), qui remplace celle de tuteur aux majeurs protégés. L'obtention d'un certificat national de mandataire judiciaire à la protection des majeurs - Mention « Mesure judiciaire à la protection des majeurs » est rendue obligatoire pour l'ensemble des intervenants souhaitant exercer des mesures de protection.

La formation vise au développement de compétences interactives :

- Connaître les acteurs et le cadre juridique et administratif de la protection des majeurs.
- Etre capable d'évaluer la situation budgétaire et patrimoniale d'une personne et de gérer ses biens dans le respect de ses besoins et de ses intérêts.
- Connaître les publics et les pathologies liées à la dépendance et savoir évaluer la situation d'une personne dans son environnement.
- Savoir mettre en place une relation d'aide dans le cadre d'une dynamique partenariale.
- Construire un positionnement professionnel dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

La formation a été pensée dans une logique de formation professionnelle : il s'agit de participer au développement des compétences à partir de l'expérience. Un projet de formation personnalisé est élaboré pour chaque stagiaire en fonction de son parcours.

#### **Débouchés professionnels**

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs en charge de mettre en œuvre des mesures judiciaires de protection des majeurs, dans une association

tutélaire, à titre individuel ou dans un établissement hospitalier ou médico-social.

#### **Conditions d'accès**

La formation est accessible pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (Bac+2) ;
- les professionnels en exercice : gérants de tutelles privés, délégués à la tutelle, préposés d'établissements hospitaliers ;
- les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années d'un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de niveau III.

#### **Coût de la formation**

Les coûts sont variables en fonction du parcours choisi. A titre indicatif :

- Formation complète (300 heures théoriques + 350 heures de stage) : 3 900 €
- Formation à destination des titulaires d'une validation de la formation d'adaptation à l'exercice des fonctions de tuteur aux majeurs protégés (48 heures théoriques) : 625 €

Frais administratif d'admission : 50 €

#### **Informations pratiques**

Site Internet de l'ISSM : [www.praxis.alsace](http://www.praxis.alsace)

## Programmation pédagogique de la formation

| DOMAINE DE FORMATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Nombre d'heures                     | Modalités de validation                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DF 1 : Juridique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Module 1.1 Droits et procédures</li> <li>Module 1.2 Le champ médico-social</li> </ul>                                                                                                                                                                    | <b>84 H</b><br>48 H<br>36 H         | Un écrit par module                                                                                 |
| <b>DF 2 : Gestion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire</li> <li>Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale</li> </ul>                                                                                                                                             | <b>78 H</b><br>48 H<br>30 H         | Une étude de cas pour chacun des modules                                                            |
| <b>DF 3 : Protection de la personne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Module 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance</li> <li>Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne</li> </ul>                                                                                 | <b>72 H</b><br>24 H<br>48 H         | Une épreuve orale à partir d'une étude de situation                                                 |
| <b>DF 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites</li> <li>Module 4.2 Les relations avec le juge et avec les autorités judiciaires</li> <li>Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques</li> </ul> | <b>66 H</b><br>18 H<br>12 H<br>36 H | Une monographie professionnelle de 12 à 15 pages relatant et analysant une situation contextualisée |

**Formation pratique** de 350 heures auprès d'un mandataire à la protection des majeurs.

### Durée de la formation

La formation se déroule en alternance, sur une amplitude maximale de 13 mois. Elle comporte 300 heures d'enseignement théorique et 350 heures de formation pratique (10 semaines de stage). Des dispenses et des allègements de formation sont envisageables en fonction des parcours formatifs et professionnels antérieurs. La formation est organisée sur le site de Mulhouse.

### Intervenants

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants originaires de différents horizons professionnels :

- Formateurs de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale
- Universitaires
- Cadres de la fonction publique
- Professionnels du secteur de l'intervention sociale
- Professionnels du secteur de l'intervention tutélaire

### *Pour toute demande d'information complémentaire*

**Ecole Supérieure de Praxis Sociale**  
**Responsable : Mérabha BENCIKH**  
**Site : [www.praxis.alsace](http://www.praxis.alsace)**

**Tél. : 03 89 33 20 03**  
**Assistante : Lorena MATHIEU**  
**E-mail : [l.mathieu@praxis.alsace](mailto:l.mathieu@praxis.alsace)**